



**MÉ MORANDUM D'ENTENTE
SUR LA CONSERVATION DES
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS4/Outcome 4.3
3 mars 2023
Original: Anglais

4^e Réunion des Signataires
Bonn, 28 février – 2 mars 2023

**RECUEIL MONDIAL
DE L'ÉTAT DE CONSERVATION ET DES MESURES DE GESTION DES REQUINS**

1. La 4^{ème} Réunion des Signataires a convenu d'entreprendre l'activité décrite ci-dessous en relation avec la sensibilisation et la communication et d'inclure cette activité dans le Programme de Travail (2023-2025).

Objectifs :

2. Accroître la sensibilisation à l'état de conservation des requins et des raies inscrits à l'Annexe 1 du MdE et informer les Signataires et autres décideurs sur les mesures approuvées par les Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP), la législation nationale sur la pêche et les réunions pertinentes pour la conservation et la gestion des espèces inscrites.

Activités :

3. Établir une base de données en ligne qui sera mise à jour annuellement et qui comprendra les informations suivantes :
 - a) Toutes les mesures de conservation et de gestion (CMM) convenues dans le cadre des organes consultatifs scientifiques et les ORGP, y compris mais non limité à, la CGPM¹, la CICTA², la CTOI³, la CITT⁴, la WCPFC⁵, la CCSBT⁶ et l'ORGPPS⁷ et des mesures réglementaires au titre de la CITES et de la CMS.
 - b) L'état de conservation selon l'UICN et dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices sauvages (CMS) et la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne), ainsi que les mesures nationales/régionales correspondantes;
 - c) Législation nationale communiquée aux ORGP et, dans la mesure du possible, les mesures ou décisions nationales mettant en œuvre les inscriptions aux conventions environnementales. Les signataires sont encouragés à informer le secrétariat des modifications apportées à leur législation nationale, le cas échéant ;

¹ CGPM : Commission générale des pêches pour la Méditerranée

² CICTA : Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

³ CTOI : Commission des thons de l'Océan indien

⁴ CITT : Commission interaméricaine du thon tropical

⁵ WCPFC : Commission des pêches du Pacifique occidental et central

⁶ CCSBT : Commission pour la conservation du thon rouge du sud

⁷ ORGPPS : Organisation régionale de gestion de la pêche du Pacifique sud

- d) État des stocks dans les ORGP et organes consultatifs scientifiques, y compris le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) ;
- e) Calendrier avec toutes les réunions pertinentes relatives aux requins ayant lieu chaque année.

Produits

- 4. Les produits et services suivants seront fournis dans le cadre de ce projet :
 - a) Site web public autonome (basé sur les conseils d'un expert en communication dans le cadre du développement de ce site web), qui sera hébergé par le Secrétariat du MdE requins, avec des options de collaboration future avec des organismes pertinents ;
 - b) Sensibilisation et promotion du site Web et de son contenu ;

Calendrier

- 5. Les activités seront mises en œuvre au cours de la période triennale (2023-2025).
- 6. Le Secrétariat est prié de rendre compte de la mise en œuvre à la 5^e Réunion des signataires.

Financement

- 7. Les signataires ont accepté de fournir un soutien financier pour la mise en œuvre de cette activité extrabudgétaire.
 - a) L'Union européenne a affecté une somme conditionnelle de 50 000 € à ce projet ;
 - b) Des fonctions supplémentaires sur le site Web seraient soumises à un financement supplémentaire de la part des signataires.